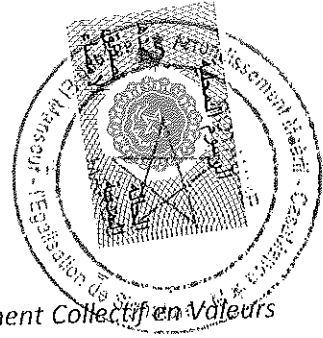


FICHE SIGNALÉTIQUE

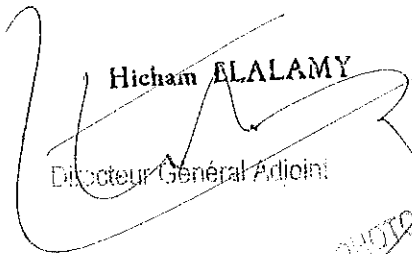
FCP ATLAS OPTIMISATION


FCP



Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 23/12/2015 sous la référence n° VP15090

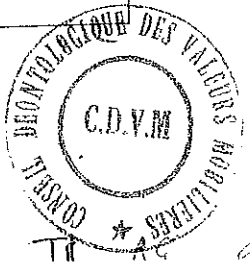

Hicham ELALAMY
Directeur Général Adjoint


ATLAS-CAPITAL
MANAGEMENT
88, Rue El Marabout Hippodrome
20100 Casablanca
Tél. 05 22 23 78 05 Fax 05 22 94 03

Avertissement
financé le
par Délégation

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

NOTOCOPIE CERTIFIÉE
LA L'ORIGINAL
JAN 2016

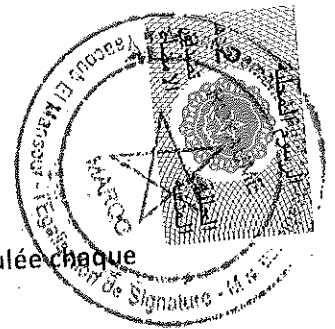


I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

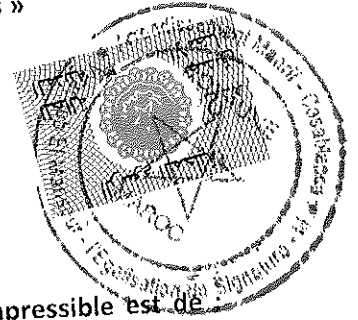
- Classification : Actions
- Indice de référence : MASI RENTABILITE NET
- Objectifs de gestion : Offrir aux porteurs de parts un moyen de placement permettant de maximiser la rentabilité du capital investi sur la durée de placement recommandée, tout en bénéficiant d'une gestion optimale du risque.
- Stratégie d'investissement :
Le FCP sera investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors Titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Les investissements en titres d'OPCVM actions pourront atteindre jusqu'à 25% des actifs du FCP. Le fonds pourra consacrer un maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger et ce dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Les investissements en titres d'autres OPCVM, autres que les OPCVM actions, représenteront au maximum 30% des actifs du FCP.
- Durée de placement recommandée : 4 ans
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales, résidentes ou non résidentes

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01/01 au 31/12
- Valeur liquidative d'origine : 100 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux des membres du réseau de commercialisation quotidiennement et Publication dans la presse économique hebdomadairement
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat :
- Date et lieu de réception des souscriptions : Les demandes de souscription sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.
- Méthode de calcul du prix de souscription: Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), majorée de la commission de souscription .
- Date et lieu de réception des rachats : Les demandes de rachats sont reçues auprès des membres du réseau de commercialisation, au plus tard le vendredi avant 10h 15 mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.



- Méthode de calcul du prix de rachat : Prochaine Valeur Liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation), minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus »



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% de la valeur liquidative sachant que le minimum incompressible est de 0,44% TTC ;
 - Commission de rachat maximale :
 - 3% HT de la valeur liquidative, sachant qu'un minimum incompressible de 0,44% du montant racheté sera prélevé.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative. Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation. Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative. Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.
- Frais de gestion :
 - 2%, HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publication	10.000DH
(2) Commissaire aux comptes	20 000DH HT
(3) Commission CDVM	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,04% HT
(5) Maroclear (Annuel)	4 000 DH HT
(6) Maroclear (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : 24/08/2015, GP15040
- Société de gestion : ATLAS CAPITAL MANAGEMENT représentée par ALAOUI MHAMDI Errachid.
- Dépositaire : CIH représenté par Lotfi SEKKAT
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH BANK	Monsieur Mustapha CHERFOUF	0522 479 000
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Monsieur Errachid ALAOUI MHAMDI	0522 23 76 02
ATLAS CAPITAL BOURSE	Monsieur Amine EL JIRARI	0522 23 76 02
ATLAS PORTFOLIO MANAGEMENT	Monsieur Marc KREIKER	0522 23 76 02

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.
Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

